



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest

Bureau de maîtrise d'œuvre de Rennes

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

**Lot 3 – Travaux intérieurs
Section technique N°2 – Plâtrerie –Peinture –
Faïence**

**Etablissement ingénieur GENERAL WILTZ
2e RMAT**

Opération COSI n°468069

Rénovation du bâtiment 044

Avril 2026



**Nord-Ouest
Rennes**

**Bureau de Maîtrise d'œuvre
TSEF 2 CHARTIER Noémie
02 23 35 27 52
noemie.chartier@intradef.gouv.fr**

Indice	Date	Rédigé par	Vérifié par	Approuvé par	Nature / Motif de l'évolution
A	01/06/2026	N. CHARTIER	C. RATEAU	J.-M. LECLERC	
B					

SECTION TECHNIQUE N°2 : PLATRERIE- PEINTURE- FAIENCE
TABLE DES MATIERES

1.	DEFINITION DES TRAVAUX	3
1.1	DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX	3
1.2	LIMITES DE PRESTATIONS.....	3
1.3	ESSAIS ET CONTROLES	3
1.4	DOCUMENTS A FOURNIR.....	3
2.	GENERALITES.....	4
2.1	NORMES ET REGLES PROFESSIONNELLES	4
2.2	DTU ET NORMES.....	4
2.3	CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX	4
2.4	MISE EN ŒUVRE	4
2.5	PLANS DE CHANTIER - ECHANTILLONS.....	4
2.6	PRESTATIONS COMPRISES	4
3.	REALISATION DES TRAVAUX	5
3.1	MURS PERIPHERIQUE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.1.1	BML	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.1.2	FINITION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.2	CLOISONS DE DISTRIBUTION	5
3.2.1	DESCRIPTIF	5
3.2.2	EPAISSEUR 98MM : TYPE 98/48 – REP CD1	5
3.2.3	EPAISSEUR 72 MM : TYPE 72/48 – REP CD2.....	6
3.3	DOUBLAGES	6
3.3.1	DOUBLAGE 13+100 – REP D.....	6
3.4	SOFFITES ET GAINES TECHNIQUES.....	6
3.5	FINITION VERTICALE	7
3.5.1	TOILE DE VERRE	7
3.5.2	PEINTURE.....	7
3.5.3	FAÏENCE.....	8

SECTION TECHNIQUE 2 : PLATRERIE- PEINTURE- FAIENCE

1. DEFINITION DES TRAVAUX

1.1 Description sommaire des travaux

Les travaux concernent la réalisation de cloisonnements et d'isolation thermique du bâtiment ainsi que la réalisation de revêtement muraux de type peinture et faïence.

Les travaux objet de la présente section technique sont les suivants :

- Cloisons de distribution en plaques de plâtre ou ciment sur ossature.
- Cloisons de doublage en plaques de plâtre ou ciment sur ossature.
- Isolant complémentaire.
- Soffites ou gaines techniques en plaques de plâtres.
- Toile de verre et peinture sur les cloisons.
- Faïence mural dans les locaux humides.

Compris :

- Les études, les calculs et les dessins nécessaires à l'établissement des projets selon les règlements et règles de l'art en vigueur.
- La fourniture des plans d'exécution avec tous les détails nécessaires à la réalisation des travaux.

Localisation :

- Zone bureau BML existant :
 - Création d'un local au 1^{er} étage ;
 - Rénovation des bureaux : revêtement mural ;
 - Séparation du local DIRISI.
- Locaux créés zone 4^{ème} CAP:
 - Création des locaux : cloison intérieurs, doublage.
 - Finition mural.

1.2 Limites de prestations

Les limites de prestations entre les différents corps d'état sont données ci-après à titre indicatif, le titulaire de la présente section technique prévoira à sa charge tout le travail nécessaire à une parfaite exécution de l'ensemble des ouvrages décrits dans le présent document.

- Avec la ST1 GO : réception des supports (dont les revêtements muraux) ;
- Avec la ST4 Menuiseries intérieures bois : pose des huisseries, châssis et trappes fournies par le titulaire de la présente ST.

1.3 Essais et contrôles

Voir ST5 du DCE.

1.4 Documents à fournir

Plans informatiques d'attachement des ouvrages exécutés (DOE) au format DGN (Microstation), conformes à la gestion des calques utilisés par le service infrastructure :

- Ces informations seront transmises sous la forme d'une clé USB et d'un jeu de plans en trois exemplaires ;
- Les documents cités à l'article 40 du CCAG ;
- Détails précis des sujétions et échantillons ;

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et pourra être complétée par le MOE en PP.

2. GENERALITES

2.1 Normes et règles professionnelles

En outre, tous les matériaux et procédés de construction non traditionnels devront faire l'objet d'un agrément du CSTB en vigueur à la date d'adjudication. Leur mise en œuvre devra tenir compte des conditions d'emploi indiquées dans les certificats d'agrément.

Sauf dérogations explicitement indiquées dans le présent programme, l'ensemble des fournitures et des travaux sera conforme aux documents suivants, qui s'appliquent à la date d'appel d'offres, aux bâtiments considérés. Ces documents figurent dans le REEF publié par le CSTB notamment (liste non exhaustive) :

- Les textes et réglementations en vigueur,
- Les normes françaises éditées par l'AFNOR,
- Les Documents Techniques Unifiés (DTU),
- Avis techniques du CSTB,
- Règles de calcul thermique en vigueur,
- Code du Travail,
- Code de la Santé publique,
- Code de la construction et de l'habitat
- Le DTU 20.1 « Ouvrages en maçonnerie » ;
- DTU 25.41 Placoplatre en BA 13
- Aux Eurocodes en vigueur ;
- Aux normes NF EN 771-3 relatives aux blocs béton ;
- Norme NF P74-201-2 définissant les clauses administratives spéciales aux marchés de bâtiment régis par la norme NF P74-201 (Référence DTU 59.1) pour la peinture.
- DTU 59.1 - 59.4 sur subjectiles neufs et anciens fonds peints.
- Norme NF P74-204-2 définissant les clauses administratives spéciales aux marchés de bâtiment régis par la norme NF P74-204 (Référence DTU 59.4) pour la toile de verre.
- DTU N° 55 : travaux de revêtements muraux scellés
- Réglementation contre les risques d'incendie
- Les avis techniques des fabricants.

2.2 DTU et Normes

Les épaisseurs des parois finies sont portées sur les plans ; elles constituent des valeurs minimales qui devront être vérifiées par l'entrepreneur en fonction des contraintes techniques et des règles en vigueur. La réalisation sera conforme au DTU 25.42.

2.3 Caractéristiques des matériaux

Pour chaque type de plaque de plâtre, il sera fourni les Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires établies conformément à la norme NF P01-010. Les impacts environnementaux considérés seront la consommation des ressources énergétiques et la contribution au changement climatique.

2.4 Mise en œuvre

Les parois des cloisons et doublages en contact direct avec les locaux humides seront traitées avec des plaques hydrofuges. Une protection en pied de cloison sera prévue.

2.5 Plans de chantier - Echantillons

Avant toute exécution, l'entreprise soumettra à l'approbation de l'Architecte:

- Les plans concernant ses ouvrages
- Les notices de tous les produits employés
- Les échantillons et choix des coloris des produits de surface

2.6 Prestations comprises

Sont comprises dans la présente ST :

- Toutes les plus-values et sujétions pour petites surfaces, ébrasements, poutres, cueillies, arêtes, garnissages de plinthes, raccords avant intervention du peintre.

- Toute suggestion permettant une parfaite finition (quart de rond, champs plats,...) pour les liaisons avec les parois existantes.
- Les enduits plâtre comprendront notamment toutes les sujétions de travaux préparatoires.
- La pose à toute hauteur.

Raccords de plâtrerie et enduits :

Après passage des autres corps d'état, raccords de plâtre et d'enduit selon nécessité, dans la hauteur régnant avec les plafonds suspendus :

- Sur murs courants.
- Au droit des plinthes.
- Aux traversées de canalisations.
- En reprise sur rebouchement des autres corps d'état.

3. REALISATION DES TRAVAUX

3.1 Cloisons de distribution

3.1.1 Descriptif

Cloisons de distribution à ossature métallique constituée de la façon suivante :

- Ossature métallique constituée de rails verticaux en acier galvanisé d'épaisseur 6/10^{ème} mini avec semelle basse et rail horizontal haut, inertie des montants 2,9 cm⁴ mini. Ossature double espacée de 40 cm maximum.
- Joint d'isolation phonique sous semelle et rail haut.
- U PVC en pied de cloisonnement avec joint d'étanchéité.
- Parements en plaques de plâtre à épiderme cartonné ou plaques composites à âme ciment.
- Réaction au feu M0.
- Joints traités suivant la technique et avec les produits du fabricant.
- Huisseries et bâtis posés à l'avancement par l'entreprise.

Les cloisons ne devront comporter aucun défaut de planéité afin de recevoir directement une peinture de finition ou un revêtement de faïence collé.

L'entrepreneur devra prévoir tous les renforts et toutes les sujétions réglementaires nécessaires à la stabilité des ouvrages notamment au droit d'appareils sanitaires adossés, ainsi que les trappes de visites au droit des organes de coupure ou de réglage.

L'entrepreneur devra fournir l'avis technique propre aux produits qu'il mettra en place.

3.1.2 Epaisseur 98mm : type 98/48 – REP CD1

Réalisation et mise en œuvre de cloison 98/48 constituée de :

- 2 parements constitués chacun de 2 plaques de plâtre cartonné à bords amincis, de 13mm d'épaisseur.
- 1 ossature métallique galvanisée type 48 (ossature simple ou double et écarts entre montants conformes aux spécifications du fabricant, compte tenu de la hauteur).
- 1 isolant interne en laine de verre de 45 mm d'épaisseur.

Performances attendues :

- Classement feu EI 60 (CF 1 H)
- Isolement acoustique R = 48 dB(A)
- Mise en œuvre conformément au DTU 25-41, aux prescriptions du fabricant et à l'Avis Technique, avec tous accessoires de fixation et de liaisons.
- Réglage parfait de la verticalité.
- Etanchéité à l'air, en périphérie, par joints en partie haute et cueillies latérales, et par ruban mousse et cordon de mastic acrylique en sol.
- Protection du pied de cloison par profilé de PVC rigide PPR, semelle en feutre bitumé ou polyane 150 microns avec relevé dépassant de 2 cm minimum le sol fini.
- Incorporation à la demande de la maîtrise d'œuvre de renforts pour fixation de charges lourdes, tels appareils sanitaires, etc..., conformément aux prescriptions du fabricant.
- Liaison soignée avec les huisseries. Renforts d'ossature éventuels, à la demande, compte tenu du poids des portes.

Exécution des joints de finition par système de bandes et enduit, bandes armées, rebouchage aux emplacements de têtes de vis, à finition parfaitement plane et lisse, selon la technique et avec les produits préconisés par le fabricant.

Localisation : Ensemble des séparations dans les locaux de type bureau toute hauteur.

3.1.3 Epaisseur 72 mm : type 72/48 – REP CD2

Réalisation et mise en œuvre de cloison type 72/48 de Saint Gobain, ou équivalent, constituée de :

- 2 parements constitués chacun de 1 plaques de plâtre hydrofuge, de 13mm d'épaisseur.
- 1 ossature métallique galvanisée type 48 (ossature simple ou double et écarts entre montants conformes aux spécifications du fabricant, compte tenu de la hauteur).
- 1 isolant interne en laine de verre de 45 mm d'épaisseur.

Performances attendues :

- Classement feu EI 60 (CF 1 H)
- Isolement acoustique R = 48 dB(A)
- Mise en œuvre conformément au DTU 25-41, aux prescriptions du fabricant et à l'Avis Technique, avec tous accessoires de fixation et de liaisons.
- Réglage parfait de la verticalité.
- Etanchéité à l'air, en périphérie, par joints en partie haute et cueillies latérales, et par ruban mousse et cordon de mastic acrylique en sol.
- Protection du pied de cloison par profilé de PVC rigide PPR, semelle en feutre bitumé ou polyane 150 microns avec relevé dépassant de 2 cm minimum le sol fini.
- Incorporation à la demande de la maîtrise d'œuvre de renforts pour fixation de charges lourdes, tels appareils sanitaires, etc..., conformément aux prescriptions du fabricant.
- Liaison soignée avec les huisseries. Renforts d'ossature éventuels, à la demande, compte tenu du poids des portes.

Localisation : Ensemble des séparations dans les locaux de type sanitaire – vestiaires toute hauteur.

3.2 Doublages

3.2.1 Doublage 13+100 – REP D

Réalisation et mise en œuvre de doublage, constituée de :

- 1 ossature métallique galvanisée PLACOSTIL type 48 (ossature simple ou double et écarts entre montants conformes aux spécifications du fabricant, compte tenu de la hauteur).
- 1 isolant interne en laine de verre de 100 mm d'épaisseur, type "PAR CONFORT" des Ets ISOVER, ou équivalent.
- 1 parement constitué d'une plaque de plâtre cartonné à bords amincis, de 13mm d'épaisseur pour les locaux de type bureaux et d'une plaque de plâtre hydrofuge de 13mm d'épaisseur pour les locaux type sanitaire et vestiaire.
- Traitement des joints selon Avis Technique et recommandations du Fabricant, compris ponçage,
- Etanchéité à l'air du pied de cloison par calfeutrement avec une bande de matériau isolant et finition par un joint en mastic étanche. Bande résilient et étanche sous les lisses hautes et basses.

Localisation : Ensemble des murs périphériques des locaux annexes ainsi que les bureaux existant.

3.3 Soffites et gaines techniques

Réalisation de soffites et gaines techniques diverses selon les besoins du chantier (gainés électriques, de ventilation et de désenfumage).

L'habillage vertical des gaines techniques et horizontal des soffites sera réalisé en plaques à haute résistance à l'humidité et aux chocs constituées d'une âme ciment, allégée de billes de polystyrène type Placocem ou similaire, vissés sur une ossature en acier galvanisé.

Dans les pièces humides, les plaques recevront une étanchéité (SPEC) au titre de la ST « carrelage/faïence ».

Les angles saillants des gaines recevront une bande de renfort armée. Les joints entre plaques seront traités par bande calicot et mortier colle spécial.

Les cloisons ne devront comporter aucun défaut de planéité afin de recevoir directement une peinture de finition ou un revêtement de faïence collé.

L'entrepreneur devra prévoir tous les renforts et toutes les sujétions réglementaires nécessaires à la stabilité des ouvrages notamment au droit des sanitaires adossés ainsi que les trappes de visites au droit des organes de coupures ou de réglage.

L'entrepreneur devra fournir l'avis technique propre aux produits qu'il mettra en place. L'isolation phonique des chutes sera réalisée par la mise en œuvre dans l'ossature métallique d'un panneau de laine minérale de 50mm d'épaisseur.

Localisation :

- Pour habillage vertical et horizontal des canalisations diverses selon nécessité (plomberie, eaux pluviales, ventilation, etc.).
- A prévoir dans le cadre forfait : Horizontal « 20 ml » / Vertical « 15 ml ».

3.4 Finition Verticale

3.4.1 Toile de verre

- Nature du système : Toile de verre peinte.
- Aspect : Satiné.
- Finition : Soignée, A.
- Subjectile : enduit de liant hydraulique ou parement de béton.
- Travaux à réaliser :
 - Enduisage repassé sur la totalité de surface.
 - Travaux d'apprêt (couche d'impression, rebouchage, enduit non repassé, ponçage, époussetage).
 - Travaux de tentures (mise en œuvre de la toile par collage, couche intermédiaire, couche de finition).

Produits à utiliser :

- Enduit en poudre diluable à l'eau (F.III C1.2) possédant un PV de conformité aux spécifications normalisées.

Colle prévue au cahier des charges du fabricant.

Toile de fibres de verre à peindre grainée moyen (120 gr/m² minimum).

Localisation (selon plans) :

- Des baguettes d'angles en PVC sont à prévoir sur chaque angle nécessitant un renfort. La couleur des baguettes sera au choix du maître d'œuvre.
- Ensemble des cloisons des locaux bureaux existant et à créer toute hauteurs ainsi que dans les locaux sanitaires-vestiaires de 1m50ht jusqu'au plénum.

3.4.2 Peinture

Préparation des surfaces

Toutes les surfaces devront être soigneusement grattées, nettoyées, brossées et lavées. Un état de surface exempt de tout élément non adhérent ou fragilisé est à obtenir par le titulaire avant toute application de produit, d'enduit ou de peinture.

Les surfaces non correctement préparées seront refaites sans que le titulaire ne puisse prétendre à aucune indemnité ou travaux supplémentaires. L'enduisage sera refait s'il n'est pas conforme **aux finitions type A** demandées pour le rendu des peintures.

Aucune peinture ne sera diluée afin de conserver ses propriétés. Les produits seront titulaires d'un avis technique en cours de validité.

Le choix des coloris sera à la charge de la maîtrise d'œuvre sur un choix de 20 teintes au minimum.

Les couleurs et aspects pourront être différenciés par local et menuiserie, choix à valider pendant la période de préparation.

Conformité des produits :

Une fiche descriptive accompagne chacun des produits élaborés par le fabricant et guide le choix de l'entrepreneur de peinture. Cette fiche descriptive doit faire référence aux spécifications et labels suivants :

- Marque NF
- Agrément ministériel
- Normes AFNOR
- Toute autre spécification dont l'origine doit être alors précisée.

Les peintures de finition employées à l'intérieur des locaux devront satisfaire aux exigences :

- De la NF T 34 810 pour les pièces sèches.
- De la NF T 34 811 pour les pièces humides.

Des prélèvements destinés à permettre d'éventuelles vérifications de l'aptitude à l'emploi des produits peuvent être demandé par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre.

Les frais d'essais et épreuves, y compris les frais annexes de fournitures, transports et autres, sont à la charge de l'entrepreneur.

Travaux à réaliser :

- Fourniture et pose d'une couche d'apprêt et deux couches de finitions. Les produits utilisés comporteront au minimum un marquage NF. Les travaux et matériaux seront conformes au DTU 59.1.
- Peinture en phase aqueuse d'aspect mat à base de résine biosourcée à 98% d'origine végétale, de composants naturels et renouvelables de marque ALGO ou équivalente.

La fin de peinture juste au-dessus du plénum des plafonds suspendus devra être interrompu de façon linéaire et net.

Localisation : ensemble des cloisons des locaux bureaux existant et à créer toute hauteurs ainsi que dans les locaux sanitaires-vestiaires de 1m50 jusqu'au plénum.

3.4.3 Faïence

Etanchéité murale :

Application d'un système de d'étanchéité liquide de classe SE3/SP3 y compris bande de renfort pour traitement des points singuliers.

Mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant : séchage de 4 heures minimum entre les 2 passes.

Réception des supports

Tous les locaux qui recevront les revêtements muraux devront être réceptionnés.

La réception se fera selon les normes en vigueur.

Tout commencement des travaux de la part de l'entreprise prévaudra comme acceptation de l'état des murs.

Mode de pose

Les revêtements de type F1 seront collés à l'aide d'une colle à carrelage faisant l'objet d'un avis technique favorable pour l'emploi considéré et d'un certificat CSTBat associé (conformément au cahier 3264 du CSTB Livraison 413 octobre 2000).

La classe de la colle sera mortier-colle C2S pour les revêtements en grès émaillé type F1 sur étanchéité (l'avis technique devra obligatoirement préciser la compatibilité du produit avec celui de l'étanchéité de l'article 7).

Le jointement entre carreaux sera effectué avec le produit spécial mentionné dans l'avis technique.

La mise en œuvre sera effectuée suivant les prescriptions de l'avis technique et du cahier 3265 du CSTB Livraison 413 octobre 2000.

Les profilés d'habillage des angles seront fixés :

- Par scellement dans le mortier colle lors de la pose du revêtement F1.
- Par collage rapporté sur le revêtement F1.

De plus, les joints de fractionnement et les joints de liaison aux huisseries seront garnis par un matériau résilient agréé et adapté au choix du contrôleur technique (silicone à proscrire).
L'entrepreneur devra également la réalisation d'un joint souple à la liaison du revêtement mural et des cornières de plafonds suspendus.

Revêtement en grès cérame émaillé – REP GR1

Fourniture et pose des revêtements muraux en grès cérame fin vitrifié compris profils d'arrêt et étanchéité sous la faïence :

- Classe B, groupe I.
- Format 20X40 cm, épaisseur 6 mm.
- Classement UPEC minimum à respecter : U3.P3.E2.C2.
- Qualité : premier choix.
- Aspect finition : lisse.
- Coloris : 10 coloris au choix du maître d'œuvre. Plusieurs coloris pourront être retenus dans la même gamme et dans une finition différente.
- Compris listels de décoration.
- Pose : collée au mortier-collé.

Localisation : Ensemble des locaux sanitaires-vestiaires du sol jusqu'à 1m50 de haut. Toute hauteur pour les douches.

Signé :

Noémie CHARTIER

-.*-*-*-*. FIN DU DOCUMENT -*-*-*-*.